



N.REF : JJG/CB
DC N°12.017

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des plages
pour la saison 2012***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 18 mars 2011 (DC N°11/095) ayant fixé les tarifs des plages pour la saison 2011, rendue exécutoire le 21 mars 2011,

D E C I D E

- De fixer les tarifs des plages de ROYAN pour la saison estivale 2012 comme suit :

DESIGNATION	Du 18/06/2011 au 03/07/2011 et du 27/08/2011 au 18/09/201	Du 04/07/2011 au 26/08/2011	Du 16/06/2012 au 08/07/2012 et du 20/08/2012 au 16/09/2012	Du 09/07/2012 au 19/08/2012
<u>I – TENTES</u>				
- La ½ Journée	8,30 €	8,50 €	8,50 €	9,00 €
- La Journée	12,30 €	12,50 €	12,50 €	13,00 €
- La Semaine	55,00 €	56,00 €	56,00 €	57,50 €
- La Quinzaine		80,00 €		82,00 €
- Le Mois		112,00 €		114,00 €
- Les 2 Mois		206,00 €		212,00 €
<u>II – PACK TENTE ET 2 TRANSATS</u>				
- La ½ Journée	10,00 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €
- La Journée	16,50 €	17,00 €	17,00 €	18,00 €
- La Semaine	77,00 €	77,00 €	77,00 €	80,00 €
- La Quinzaine		118,00 €		121,00 €
- Le Mois		170,00 €		175,00 €
- Les 2 Mois		300,00 €		309,00 €
<u>III – TRANSATS ET SIEGES</u>				
- La ½ Journée	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
- La Journée	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
- La Semaine	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
- La Quinzaine		24,00 €		24,00 €
- Le Mois		35,00 €		35,00 €
- Les 2 Mois		60,00 €		60,00 €
<u>IV – BAINS DE SOLEIL + PARASOL</u>				
- La ½ Journée	4,80 €	5,00 €	5,00 €	5,50 €
- La Journée	8,30 €	8,50 €	8,50 €	9,00 €
- La Semaine	37,00 €	39,00 €	39,00 €	40,00 €
<u>V – CONSIGNES</u>				
- Consignes à la journée	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

- D'encaisser la recette correspondante aux comptes 70328/7083 – Fonction 833 du Budget de l'exercice 2012.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 février 2012

Fait à ROYAN, le 25 janvier 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD